

## **Avertissement LED**

Par Adami, le 20/08/2018 à 11:44

Bonjour à tous,

J'ai vu récemment que de nombreuses études parlaient de la dangerosité des produits LED sur nos rétines. Du coup ma question est très simple, je m'occupe d'un site d'éclairage : <a href="https://www.aluson-eclairage.fr/">https://www.aluson-eclairage.fr/</a> Dois-je par exemple indiquer sur mes produits un avertissement rappelant la potentielle dangerosité de ces derniers ? Va-t'on devoir faire prochainement comme les paquets de cigarettes ?

Merci pour votre retour!

## Par Isidore Beautrelet, le 20/08/2018 à 12:24

Bonjour

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas un forum de conseils juridique mais un forum étudiant.

Franchement, je suis assez dubitatif.

Il serait judicieux de solliciter l'avis d'un avocat.

## Par Camille, le 20/08/2018 à 14:17

Bonjour,

[citation]Va-t'on devoir faire prochainement comme les paquets de cigarettes ? [/citation] Pour l'instant, on n'en est pas encore là...

[citation] **Dois-je** par exemple indiquer sur mes produits un avertissement rappelant la potentielle dangerosité de ces derniers ?[/citation]

Devoir, non. Etre recommandé, par précaution, oui.

Avec toute liberté (raisonnable) dans la rédaction du document.

Et, comme vous l'indiquez, la dangerosité n'est que [s]potentielle[/s] dans l'état actuel des expérimentations.

A-t-on une idée du nombre d'utilisateurs de smartphone dans le monde qui vivent avec leurs

yeux braqués quasiment en permanence sur leurs écrans ?
[smile17] [smile4]